



La lettre de la Caf du Rhône

L'ÉCLAIRAGE DU TRIMESTRE

**Le nouveau site
www.caf.fr**

> Rapide et proche de vous

VOTRE CAF ET LA RENTRÉE SCOLAIRE

**L'allocation
de rentrée scolaire**

> Revalorisation de 25 %

L'ALLOCATION LOGEMENT

Démarches en ligne :
le bon plan pour les
étudiants

NOUVEAU, LA CAF VOUS ACCUEILLE AUSSI

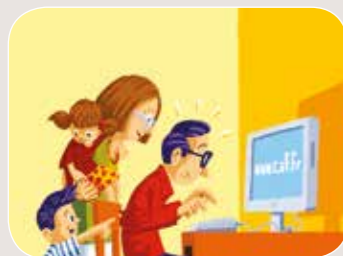
> à distance
> sur rendez-vous
> en cas de
problème dans la vie
quotidienne

EN BREF



MON COMPTE
Votre dossier allocataire en ligne

Visualisez en 1 seul coup d'œil : votre situation, vos paiements et vos dernières démarches en ligne. Soyez attentif au paragraphe ⚠ qui vous indique les échéances et les démarches à effectuer pour votre dossier. Gérez votre dossier en ligne : téléprocédure, simulation de droits, changement de situation déclaration des ressources, édition d'attestations...



RESTEZ EN CONTACT AVEC LA CAF
Communiquez votre adresse courriel et votre numéro de téléphone...

... et recevez nos campagnes d'informations relatives à :
- l'appel de pièces justificatives pour compléter votre dossier
- vos droits et démarches
- notre actualité

C'est très simple, il vous suffit de renseigner votre adresse courriel et votre numéro de téléphone dans la rubrique « Mon Compte » du www.caf.fr

SITE INTERNET

Le nouveau caf.fr
Rapide et proche de vous

UNE NOUVELLE ARCHITECTURE, UNE MAQUETTE MODERNISÉE, DES CONTENUS ENRICHIS, LE NOUVEAU CAF.FR A POUR AMBITION DE MIEUX VOUS SERVIR ET VOUS INFORMER.



Plus rapide, le nouveau caf.fr permet d'effectuer vos démarches à distance et à tout moment.

Plus proche de vous, le site propose des simulations de droits en fonction de votre situation et répond aux questions les plus fréquentes que vous vous posez. L'approche est personnalisée : selon votre situation, vous pouvez connaître vos droits, les informations spécifiques et les démarches à suivre.

Le caf.fr est mis à jour quotidiennement de sorte à intégrer les évolutions réglementaires. Notre site évolue pour répondre à vos besoins. À ce titre, il s'enrichit de plusieurs téléprocédures vous permettant de faire vos démarches en ligne ; notamment, pour faire une demande d'aide au logement. Jusqu'à présent réservée aux étudiants, cette téléprocédure s'adresse désormais à tous pour une location, une accession ou une résidence en foyer. De plus, les informations télédéclarées par les internautes déjà allocataires sont directement injectées dans le système de traitement des dossiers de la Caf.

«Ma Caf», votre espace local privilégié

Vous accédez à nos informations locales en saisissant votre code postal pour le département du Rhône.

De nombreuses rubriques vous y attendent :

- ▶ «Actualités/événement» pour connaître l'information du moment ou à venir,
- ▶ «Offre de service» pour tout savoir sur les aides et les dispositifs de votre Caf en matière de petite enfance, jeunesse, logement, solidarité, insertion...
- ▶ «Contacter ma Caf» pour accéder à nos différents modes et lieux de contact sur le département,
- ▶ «Qui sommes-nous ?» pour consulter notre activité et nos chiffres clés.

Ces différentes rubriques comportent de nombreux imprimés et formulaires à télécharger ainsi que différents liens utiles vers mon-enfant.fr ou encore viesdefamille.fr.

Vous pouvez vous connecter à «Mon Compte» à tout moment de votre navigation sur le caf.fr, pour accéder à votre dossier allocataire.



POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2012-2013, LES FAMILLES VONT BÉNÉFICIER D'UN COUP DE POUCE SUPPLÉMENTAIRE.

L'allocation de rentrée scolaire est versée, **sous conditions de ressources**, aux familles ayant au moins un enfant scolarisé et âgé de 6 à 18 ans. Elle permet d'aider les familles à financer les dépenses de la rentrée scolaire. Son montant dépend de l'âge de l'enfant.

Si vous êtes déjà allocataire, il n'y a aucune démarche à faire pour les enfants de 6 à 16 ans. Il faut simplement avoir déclaré vos ressources aux Impôts ; sinon, vous pouvez les déclarer en ligne dans « Mon Compte » du www.caf.fr. Pour les 16 à 18 ans, il faudra nous renvoyer l'attestation dûment complétée par l'établissement scolaire.

Si vous n'êtes pas allocataire, vous devez télécharger un dossier sur le www.caf.fr «Ma Caf», «Offre de service», Enfance et jeunesse, le compléter et le retourner à la Caf du Rhône (67 boulevard Vivier Merle 69409 Lyon Cedex 03), pour une étude de vos droits.

L'allocation de rentrée scolaire est versée à partir du 20 août 2012 pour les 6-16 ans et dès réception du justificatif de scolarité pour les 16-18 ans.

EN BREF

VOS DROITS

L'attestation de scolarité indispensable à la Caf pour les 16 - 18 ans

Lycéens, apprentis ou étudiants, les 16 - 18 ans doivent justifier de leur scolarité pour bénéficier de l'allocation de rentrée scolaire. Pour cela, la Caf du Rhône envoie aux familles une «attestation pour l'ARS» à faire compléter par l'établissement scolaire, après la rentrée, puis à lui retourner. Dès réception de cette attestation, la Caf étudie les droits en fonction des ressources et procède au versement de l'allocation de rentrée scolaire le cas échéant.



PRATIQUE

Besoin de votre quotient familial pour l'inscription à la cantine scolaire ?

Dans le cadre de l'inscription de vos enfants à la cantine scolaire, vous devrez sans doute fournir une attestation de quotient familial. Le quotient familial 2012 est calculé à partir des ressources 2010.

Si vous avez déclaré vos ressources 2010 aux Impôts en 2011, la Caf en a connaissance et a calculé votre quotient familial : votre attestation est disponible sur www.caf.fr, rubrique « Mon Compte », Mes attestations. Il ne vous reste plus qu'à l'imprimer.

Si vous n'avez pas déclaré vos ressources 2010 aux Impôts en 2011, votre attestation n'est pas disponible dans votre dossier allocataire en ligne. Pour pouvoir l'imprimer de chez vous, vous devez d'abord saisir vos ressources 2010 en ligne sur « Mon Compte ». L'attestation sera disponible dans un délai de 3 à 4 jours après cette télédéclaration.

À SAVOIR

En cas de léger dépassement du plafond de ressources, une allocation dégressive appelée «allocation différentielle», calculée en fonction de vos revenus, peut vous être versée.



**FAITES VOTRE DEMANDE EN LIGNE
SUR LE WWW.CAF.FR**

**L'AIDE AU LOGEMENT
2012**

LE BON PLAN POUR LES ÉTUDIANTS

DÉMARCHES EN LIGNE

Le bon plan pour les étudiants

VOUS ÊTES ÉTUDIANT ET VOUS CHERCHEZ UNE AIDE POUR PAYER VOTRE LOYER ? LA CAF PEUT VOUS AIDER.

nutile de vous déplacer ! Faites vos démarches en ligne sur le site Internet de la Caf : www.caf.fr

► **Faites une estimation de vos droits à l'aide au logement** en quelques clics. A partir de la rubrique «Mon Compte» (si vous êtes déjà allocataire) ou les services en ligne de la rubrique «Aides et services» (si vous n'êtes pas allocataire).

► **Saisissez obligatoirement votre demande d'aide au logement** en ligne :
- si vous êtes allocataire : connectez-vous à la rubrique « Mon Compte » puis retournez à la Caf uniquement les pièces justificatives,
- si vous n'êtes pas allocataire : accédez à la demande en ligne par la rubrique «Aides et services», imprimez le formulaire une fois complété, rassemblez les pièces justificatives et retournez l'ensemble à la Caf.

À noter

Les étudiants dont le logement est géré par le Crous, l'Insa ou l'Em Lyon doivent obligatoirement déposer leur demande auprès de leur résidence. Les étudiants qui reviennent dans le même établissement doivent retourner l'attestation de présence accompagnée de l'attestation de résidence.

► Encore des questions ?
rendez-vous sur notre Foire aux questions : Étudiants, toutes les informations sur votre aide au logement de la rubrique «Accès direct» du caf.fr ;
ou appelez au 0810 29 29 29(*) du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

Pour faciliter vos démarches, la Caf du Rhône édite un **guide pratique** pour les étudiants : retrouvez-le en ligne (rubrique «actualités/événement») et sur les lieux de vie étudiants dès la rentrée.

(*) Prix d'un appel local depuis un poste fixe



À NOTER

► **Flashez sur le nouveau caf.fr**



► A DISTANCE 3 visio guichets :

- **Thizy** : sur rendez-vous le mercredi de 9h à 11h au centre social 26 rue JB Fournier.
Tél. : 04 74 64 03 51

- **St Laurent de Chamouset** : sur rendez-vous le mardi de 9h à 10h30 à la Maison des Services, chemin de l'Hôpital.
Tél. : 04 74 26 50 78

- **St Symphorien sur Coise** : sur rendez-vous le mardi de 10h30 à 12h au Relais de Services Publics, 57 rue des Tanneurs.
Tél. : 04 78 19 05 14

Attention ! ces services ne fonctionnent pas du 13/07 au 27/08/2012.

► SUR RENDEZ-VOUS

Lyon 8ème, quartier des États-Unis : lundi, mardi et vendredi, de 8h30 à 16h, à l'accueil Caf, 1 place du 8 mai 1945.

- pour vos droits à prestation : rendez-vous sur le www.caf.fr, rubrique «Contacter ma Caf»,
«Sur un point d'accueil» puis «Lyon 8ème»

- en cas de difficulté sur le plan familial ou budgétaire : rendez-vous au 0810 25 69 80 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

► EN CAS DE PROBLÈME DANS LA VIE QUOTIDIENNE

Les Points info familles vous accueillent et vous orientent à :

- **Tarare** : lundi 13h30 à 17h - mardi, mercredi et jeudi 9h à 12h et de 13h30 à 17h au Centre social Thomassin - 7 place V. Hugo

- **Villefranche** : le mardi de 13h30 à 16h30, le mercredi et le jeudi de 9h à 11h30 au 218 rue Paul Bert.